



#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# Complément Indemnitaire Annuel 2020

## Corps des services techniques et SIC

### Qu'est-ce que le CIA ?

Le CIA - **Complément Indemnitaire Annuel** - est une des composantes du régime indemnitaire RIFSEEP.

**RISEEP = IFSE + CIA** (fin d'année et facultatif)

L'instruction ministérielle du 31 juillet 2020 définit les principes d'attribution du CIA aux agents affectés dans les services d'administration centrales, les services déconcentrés ou les services délocalisés du Ministère de l'intérieur, ainsi qu'aux personnels mis à disposition auprès d'autres administrations et rémunérés par le ministère de l'intérieur (MAD sortantes);

**NOUVEAU** Au titre de l'année 2020 en complément du CIA individuel, un **CIA collectif** qui peut être versé à une partie des effectifs de chaque direction ou service qui a été particulièrement sollicitée et qui a atteint les objectifs fixés.

Le versement du CIA est **facultatif** et il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année à l'autre.

### Les corps concernés :

- Le corps des ingénieurs des services techniques
- Le corps des ingénieurs SIC
- Le corps des contrôleurs des services techniques
- Le corps des techniciens SIC
- Le corps des adjoints techniques
- Le corps des agents SIC



Le **CIA** doit être **notifié** annuellement **par écrit à chaque agent quelque soit le montant** (même 0 €)

Retrouvez-nous sur  
le web

[www.snapatsi.fr](http://www.snapatsi.fr)

# Complément Indemnitaire Annuel

## Modalité d'attribution du CIA :

Pour l'année 2020, la dotation attribuée au titre du CIA sera établie sur la base des montants moyens par grade et par périmètre d'affectation, compte tenu des effectifs en fonction et présents dans les services au **30 septembre 2020**.

Conformément à l'article 16 du décret 2010-513 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat, **ces éléments sont appréciés par le chef de service au vu du compte rendu de l'entretien professionnel.**

## Plusieurs éléments pourront également être appréciés par le chef de service :

- La valeur professionnelle de l'agent
- L'investissement personnel
- Le sens du service public
- La capacité à travailler en équipe
- La contribution au collectif de travail
- La connaissance du domaine d'intervention
- La capacité à s'adapter aux exigences du poste
- La capacité à coopérer avec des partenaires internes et externes
- L'implication dans les projets du service
- La participation active à la réalisation des missions rattachées à l'environnement professionnel
- La réalisation d'objectifs quantitatifs.

Les situations de congé ordinaire de maladie (CMO), de congé maternité ou de paternité sont assimilés à du temps de présence effective. L'attribution du CIA ne doit par conséquent pas être proratisé.

Au titre de l'année 2020 en complément du CIA individuel, un **CIA collectif peut être versé** à une partie des effectifs de chaque direction ou service qui a été particulièrement sollicitée et qui a atteint les objectifs fixés. Le CIA collectif peut être attribué **à certains agents dans la limite de 250 € par agent**, lorsqu'ils ont participé à la réalisation d'un projet collectif porté par le service ou fait l'objet de fortes sollicitations d'équipe ou de sujétion collective.

Le CIA collectif vient en complément du CIA individuel de l'agent. Le cumul reste plafonné aux montants maximums fixés par groupe de fonction

## Les montants moyens sont fixés par grade.

Corps et grades	MONTANTS MOYENS	
	SERVICES DECONCENTRES	SERVICES CENTRAUX et Ile-de-France
<b>CATEGORIE A</b>		
Ingénieur SIC et ST hors classe Chef de projet (SRIC) Chef ST	1 180 €	1 250 €
Ingénieur Pal SIC et ST	1 060 €	1 130 €
Ingénieur SIC et ST	880 €	910 €
<b>CATEGORIE B</b>		
Contrôleur SIC et ST CE	690 €	740 €
Contrôleur SIC et ST CS	640 €	690 €
Contrôleur SIC et ST CN	590 €	640 €
<b>CATEGORIE C</b>		
Adj Tech Pal 1ère classe Agent SIC 1er groupe Agent principal ST 1ère et 2ème Cat	520 €	590 €
Adj Tech Pal 2ème classe Agent SIC 2ème groupe	520 €	590 €
Adjoint Technique	520 €	590 €

## Les montants maximums sont fixés par groupe de fonctions.

MONTANTS MAXI	
<b>Corps des Ingénieurs SIC</b>	
Groupe 1	1 860 €
Groupe 2	1 660 €
Groupe 3	1 460 €
<b>Corps des Ingénieurs STM</b>	
Groupe 1	1 860 €
Groupe 2	1 660 €
Groupe 3	1 460 €
<b>Corps des Contrôleurs ST</b>	
Groupe 1	1 360 €
Groupe 2	1 310 €
Groupe 3	1 240 €
<b>Corps des Techniciens SIC</b>	
Groupe 1	1 360 €
Groupe 2	1 310 €
Groupe 3	1 240 €
<b>Corps des Adjoints Techniques</b>	
Groupe 1	1 240 €
Groupe 2	1 200 €
<b>Corps des Agents SIC</b>	
Groupe 1	1 240 €
Groupe 2	1 200 €